DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

SYCOMORE EUROPE HAPPY@WORK (R)

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK (R)
No ISIN LU1301026388
Un compartiment de SYCOMORE FUND SICAV
Ce Compartiment est géré par Sycomore Asset Management
Fabricant I Sycomore Asset Management
Site Internet I www.sycomore-am.com
Je appelle le +33 (0) 1 44.40.16.00 pour plus d'informations.
Autorité compétente I Sycomore Fund SICAV (le « Fonds ») est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Sycomore Asset Management est agréée en France sous le numéro GP 01030 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
Date de production du document d'informations clés : 27/01/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type

SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK est un Compartiment de SYCOMORE FUND SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable) de droit luxembourgeois.

Durée

Le Compartiment a été créé le 04/11/2015. Il n'a pas de date d'échéance. Il peut être résilié et liquidé dans les cas prévus par le prospectus et les statuts du Fonds.

Objectifs

L'objectif du Compartiment est de surperformer l'indice Euro Stoxx Total Return (dividendes réinvestis) sur un horizon d'investissement minimum recommandé de cinq ans grâce à une stratégie thématique ISR. Conformément à l'article 9 du règlement SFDR, le Compartiment a pour objectif d'investir dans des sociétés considérant que leur capital humain constitue un pilier essentiel du développement durable.

La sélection des actions (« stock picking ») repose sur un processus rigoureux d'analyse fondamentale des entreprises, visant à identifier des sociétés de qualité dont la valorisation boursière n'est pas représentative de la valeur intrinsèque estimée, sans contraintes de secteur ou de capitalisation des sociétés cibles. Les investissements sont par ailleurs réalisés sans contraintes sectorielles ou de capitalisation. L'exposition du portefeuille aux actions des pays de l'Union européenne varie entre 60 et 100 %, les actions des autres marchés internationaux pouvant représenter jusqu'à 40 % du portefeuille, avec une sous limite de 10 % pour les actions des pays généralement considérés comme émergents.

Le processus d'analyse, de notation et de sélection ESG (Environnement, Social, Gouvernance) est une composante entièrement intégrée dans l'analyse fondamentale des sociétés de notre univers d'investissement et concerne au moins 90 % des actifs nets du Compartiment à tout moment (hors liquidités). Cette analyse et notation, réalisée selon notre méthodologie propriétaire « SPICE » (Society & Subcontractors, People, Investors, Clients, Environment), vise notamment à comprendre la répartition de la valeur créée par une entreprise entre ses parties prenantes (investisseurs, environnement, clients, employés, sous-traitants et société civile), notre conviction étant que la distribution équitable est un facteur important dans la performance durable d'une entreprise.

L'équipe de gestion s'appuie également sur des exclusions ISR (pas d'investissement dans des activités ayant un impact négatif avéré sur la société ou l'environnement), une approche thématique (capital humain), l'engagement actionnarial (promotion des pratiques ESG de l'entreprise notamment par le vote aux assemblées générales), une approche best in universe (sélection des meilleurs émetteurs de l'univers d'investissement) et best effort approach (investissement dans des entreprises faisant des efforts visibles en matière de développement durable, même si elles ne sont pas encore parmi les meilleures de l'univers d'investissement ESG). Des informations plus détaillées à ce sujet sont disponibles dans le prospectus du FCP et dans notre Politique d'Engagement disponible sur notre site www.sycomore-am.com.

En complément des investissements en actions, qui représentent le cœur de la stratégie d'investissement du Compartiment, des instruments financiers à terme cotés sur des marchés réglementés ou négociés de gré à gré pourront être utilisés dans la gestion des actifs du Compartiment, sans possibilité de surexposition du portefeuille. Ces instruments seront utilisés en complément des investissements directs en actions, en couverture contre une baisse anticipée des marchés d'actions ou en couverture des investissements en devises autres que l'euro, le risque de change faisant l'objet d'une gestion discrétionnaire de la part de Sycomore Asset Management dans une limite d'exposition de 25 % maximum.

Le Compartiment peut également être exposé jusqu'à 10 % de ses actifs en parts ou actions d'OPCVM relevant de la Directive européenne 2009/65/CE et jusqu'à 25 % à des instruments à revenu fixe, y compris des instruments convertibles et/ou des instruments du marché monétaire émis par des gouvernements ou des sociétés ayant leur siège social dans les zones susmentionnées. La qualité de crédit des émetteurs est appréciée par l'analyse crédit de l'équipe de gestion, qui intègre entre autres données les notations délivrées par les principales agences de notation. Une notation de BBB minimum ou équivalente est nécessaire pour qu'un investissement passe le premier filtre de sélection et soit éligible au portefeuille. Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire. Le Compartiment est éligible au dispositif fiscal français du plan d'épargne en actions (PEA) et doit par conséquent investir en permanence au moins 75 % de son actif en actions de pays de l'Union européenne, de Norvège et/ou d'Islande ainsi qu'en instruments assimilés et/ou en OPCVM eux-mêmes éligibles au PEA.

Indice de référence I Euro Stoxx Total Return (dividendes réinvestis). Le Compartiment se veut dynamique et fait référence à l'indice de référence en vue de le surperformer et pour le calcul de la commission de performance. La Société de gestion a toute discrétion sur la composition du portefeuille du Compartiment et il n'existe aucune restriction quant à la mesure dans laquelle le portefeuille et la performance du Compartiment peuvent s'écarter de ceux de l'indice de référence. La part que représente chaque société dans l'actif net du Compartiment est ainsi totalement indépendante de celle de cette même société dans l'indice de référence. Le Compartiment peut investir dans des sociétés qui ne sont pas incluses dans l'indice de référence. A l'inverse, le Compartiment peut ne pas investir dans une société figurant en bonne place dans l'indice de référence.

Date limite de centralisation des ordres de souscription/rachat I Les investisseurs peuvent souscrire et racheter des actions chaque jour ouvrable au Luxembourg et/ou en France (« Jour d'évaluation »).

Affectation des sommes distribuables I Capitalisation

Investisseurs de détail visés

Tous types d'investisseurs recherchant une appréciation du capital sur un horizon d'investissement minimum de cinq ans et acceptant une exposition à un risque actions significatif et spécifique aux pays émergents.

Dépositaire I BNP PARIBAS, succursale de Luxembourg De plus amples informations sur le prospectus, le reporting, la valeur liquidative ou toute autre information sont disponibles sur notre site internet www.sycomore-am.com ou sur demande auprès de : Sycomore Asset Management (01.44.40.16.00) -14, avenue Hoche, 75008 Paris, France.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1 2 3 **4** 5 6 7

Risque le plus faible *Risque le plus élevé*

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez recevoir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants non couverts par l'indicateur :

Risque de liquidité I En cas de très faibles volumes d'échanges, des ordres d'achat ou de vente peuvent entraîner d'importantes variations de cours sur un ou plusieurs actifs, pouvant affecter la valeur liquidative.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 5 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre septembre 2017 et septembre 2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre novembre 2018 et novembre 2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre juin 2016 et juin 2021

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement (de la prime versée).

Période de détention recommandée : 5 ans
Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios :		1 an	5 ans
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**3 480 €**	**3 020 €**
	Rendement annuel moyen	-65,19 %	-21,32 %
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**7 350 €**	**9 190 €**
	Rendement annuel moyen	-26,50 %	-1,68 %
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 430 €**	**12 750 €**
	Rendement annuel moyen	4,33 %	4,99 %
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**13 840 €**	**15 210 €**
	Rendement annuel moyen	38,37 %	8,75 %

Que se passe-t-il si Sycomore Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

En cas de défaillance de Sycomore Asset Management, les actifs du Compartiment sont conservés par le dépositaire de ce dernier et ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière pour le Compartiment est atténué en raison de la séparation légale des actifs du dépositaire par rapport à ceux du Fonds.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 € sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	572 €	2 402 €
Incidence des coûts annuels (*)	5,80 %	3,69 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,67 % avant déduction des coûts et de 4,99 % après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer 3,00 % du montant investi. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 300 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,95% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	189 €
Coûts de transaction	0,40% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	39 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	15 % de la surperformance par rapport à l'indice Euro Stoxx TR (dividendes réinvestis). Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	44 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je récupérer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans.

Période de détention recommandée : au moins 5 ans en raison de la nature sous-jacente du présent investissement. Les parts de ce Compartiment constituent des instruments d'investissement à moyen terme, ils doivent être acquis en vue de diversifier les actifs. À tout moment, les actionnaires peuvent vendre tout ou partie de leurs participations en contrepartie de liquidités. Les demandes de rachat sont irrévocables et doivent être envoyées soit à l'Agent de transfert, soit aux guichets d'autres établissements désignés par la Société, soit au siège social de cette dernière.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez déposer une plainte concernant le produit ou le comportement de (i) la société SYCOMORE AM (ii) une personne qui donne des conseils sur ce produit, ou (iii) une personne qui vend ce produit en adressant un courriel ou une lettre aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre plainte concerne le produit lui-même ou le comportement de la société SYCOMORE AM : s'il vous plaît contacter la société SYCOMORE AM, par email () ou par courrier, de préférence avec A/R (SYCOMORE AM - à l'attention du département des risques et de la conformité - SYCOMORE AM - Service client). Vous trouverez une procédure de traitement des réclamations sur le site Internet de la Société www.sycomore-am.com

Si votre réclamation concerne une personne qui conseille sur le produit ou qui le propose, veuillez contacter cette personne directement.

Autres informations pertinentes

Les informations sur les performances passées sont disponibles sur le lien suivant : https://fr.sycomore-am.com/fonds
Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ou 10 ans selon la date de création de la part.
Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures.
Les informations relatives à l'objectif d'investissement durable de ce Compartiment, qui relève de l'article 9 du Règlement SFDR, sont disponibles dans sa Communication précontractuelle, disponible à l'adresse suivante : https://fr.sycomore-am.com/fonds
Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur notre site Internet ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et de la charte de la médiation de l'Autorité des marchés financiers, l'actionnaire peut contacter gratuitement le médiateur de l'Autorité des marchés financiers soumis à cette (i) l'actionnaire a effectivement présenté une demande écrite aux services de SYCOMORE AM et n'est pas satisfait de la réponse de SYCOMORE AM et (ii) qu'aucune procédure judiciaire, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits n'est en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse -75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org